

Séance ordinaire du 28 février 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-huitième jour du mois de février deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Edith Bellemare, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-01-14

Appui à la communauté ukrainienne

ATTENDU que la Ville reconnaît la gravité de la crise humanitaire que traverse présentement la population ukrainienne;

ATTENDU que la Ville condamne fermement les attaques militaires non provoquées de la Russie contre l'Ukraine;

ATTENDU que la Ville reconnaît pleinement le droit de l'Ukraine de préserver et de défendre sa souveraineté;

ATTENDU que la Ville salue le courage et le patriotisme dont fait preuve la population ukrainienne dans la défense de ses droits et libertés;

ATTENDU que la Ville reconnaît l'importance de l'application des règles du droit international dans le maintien de la paix et du bon ordre mondial;

ATTENDU que la Ville est solidaire avec la communauté internationale;

ATTENDU que la Ville souhaite une résolution pacifique du conflit dans les plus brefs délais et dans le respect des droits fondamentaux et démocratiques de l'Ukraine;

ATTENDU que la Ville souhaite au peuple ukrainien et à la diaspora ukrainienne au Québec et au Canada son appui indéfectible et sa solidarité dans la résolution rapide de ce conflit;

En conséquence,

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De dénoncer ces attaques non provoquées et injustifiées de la Russie contre l'Ukraine et cet affront inacceptable à la démocratie et au droit des peuples à l'autodétermination, et que soit transmise cette résolution au ministère des Affaires étrangères du Canada, au consulat général de l'Ukraine et au consulat général de la Fédération de Russie.

CV-2022-01-15

Félicitations à trois athlètes olympiques lévisiens

ATTENDU que la participation et les performances olympiques des lévisiens monsieur Laurent Dubreuil en patinage de vitesse longue piste, monsieur Laurent Dumais, en ski acrobatique bosses et de la lévisienne madame Olivia Asselin en ski acrobatique *Slopestyle/Big Air* aux Jeux olympiques d'hiver de 2022 à Beijing en Chine sont une source d'inspiration et de fierté pour toute la collectivité lévisienne ;

ATTENDU que la Ville souhaite souligner les réussites de nos athlètes de Lévis et tout le chemin parcouru pour atteindre les plus hauts sommets ;

ATTENDU que la Ville souhaite également reconnaître le soutien et le dévouement des familles, des entraîneuses et entraîneurs, des athlètes et de la collectivité lévisienne tout au long de leur parcours sportif ;

ATTENDU que monsieur Laurent Dubreuil a remporté la médaille d'argent au 1000 mètres patinage de vitesse longue piste et qu'il a obtenu une quatrième place à l'épreuve du 500 mètres aux derniers Jeux olympiques d'hiver ;

ATTENDU que monsieur Laurent Dubreuil a remporté le Championnat mondial 2021 au 500 mètres à Heerenveen Pays-Bas, qu'il est présentement premier au classement de la Coupe du monde du 500 mètres après 8 épreuves et qu'il a décroché 8 médailles en 8 courses au 500 mètres ;

ATTENDU que madame Olivia Asselin, s'est classé au 8^e rang à l'épreuve de ski acrobatique, *Big Air* et au 11^e rang en *Slopestyle* aux Jeux olympiques de Beijing en 2022, qu'elle s'est hissée à la 4^e place à la Coupe du monde de Mammoth Mountain aux États-Unis en janvier 2022, à la 5^e place en *Big air* à la Coupe du monde Steamboat aux États-Unis en décembre 2021 et enfin à la 9^e place en *Slopestyle* en Autriche en novembre 2021 ;

ATTENDU que monsieur Laurent Dumais, pour sa première participation à des jeux olympiques, s'est classé au 26^e rang à l'épreuve de ski acrobatique, bosses à Beijing, qu'il a terminé 8^e en bosses à la Coupe du monde Deer Valley, aux États-Unis en janvier 2022, qu'il a terminé 6^e en bosses au championnat mondial 2021 à Almaty au Kazakhstan et qu'il s'est hissé au 10^e rang à la Coupe du monde en Suède ;

ATTENDU que le programme de *Bourses aux athlètes ambassadrices et ambassadeurs de Lévis* vise à soutenir l'excellence sportive et à reconnaître le travail des athlètes de haut niveau dans les catégories *Excellence, Élite, Relève et Espoir* ;

ATTENDU que depuis 2015, la Ville a accordé un total de 463 bourses à 178 athlètes pour un total de 337 000\$;

ATTENDU que ce soutien financier symbolise la volonté de la Ville d'accompagner ses athlètes dans leur cheminement, mais surtout de leur témoigner annuellement les encouragements et la reconnaissance de la

communauté lévisienne dans leurs exploits sportifs tout au long de leur cheminement ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre à nos trois athlètes olympiques de Lévis, monsieur Laurent Dubreuil, monsieur Laurent Dumais et madame Olivia Asselin, nos plus sincères félicitations pour l'atteinte de si hauts niveaux d'excellence.

De féliciter et de remercier également toutes les personnes qui, de près ou de loin, contribuent à leurs réussites, source de fierté pour toute la population lévisienne.

D'encourager tous nos athlètes lévisiens à poursuivre leur progression dans leur sport respectif et de leur signifier à quel point nous sommes fiers d'eux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-16

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 février 2022, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Vie communautaire

Entente de développement culturel 2022-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* et crédits additionnels

Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-006 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-17

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par huit personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2022-01-18

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville
tenue le 14 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-19

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 8, 14 et 15 février 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 8, 14 et 15 février 2022 est déposé.

CV-2022-01-20

Nomination d'une Chef de service de la trésorerie et assistante-trésorière [Document d'aide à la décision GCH-2022-020](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De nommer madame Karina Bilodeau à titre de Chef de service de la trésorerie et assistante-trésorière, au Service de la trésorerie de la Direction des finances et de la trésorerie, au poste cadre, classe 7, échelon 7, et ce, aux conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-21

Affichage du poste de vérificatrice générale ou de vérificateur général [Document d'aide à la décision GCH-2022-024](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser l'affichage du poste de vérificatrice générale ou de vérificateur général.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-22

Désignation de membres du conseil de la Ville à titre de célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles [Document d'aide à la décision DAJSC-2022-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De demander au ministre de la Justice de désigner les membres du conseil de la Ville, non déjà désignés et intéressés, à titre de célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-23

Aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches [Document d'aide à la décision DG-2022-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De verser une aide financière de 37 000 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre de la campagne de financement 2021, et une aide financière de 25 000 \$ à cet organisme pour le *Fonds d'impact essentiel*, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-24

Financement de dépenses relatives à la réalisation de plans et devis et de travaux pour la réfection d'infrastructures souterraines et la réfection de rues [Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De financer une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2022, au montant maximal de 400 000 \$, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-25

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance [Document d'aide à la décision DEI-2022-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 180 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et les rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision DEI-2022-001, et ce, afin d'assumer les coûts reliés

au remplacement et à la réparation des biens de la Ville, assurés et non assurés, endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-26

Financement de la dépense relative à la réalisation du *Plan directeur des parcs et espaces verts*

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-005](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De financer la dépense relative à la réalisation du *Plan directeur des parcs et espaces verts*, au montant maximal de 200 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-27

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés et employées de l'ex-Ville de Lévis (21190)

[Document d'aide à la décision FIN-2022-011](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De renouveler pour un mandat de trois ans, la désignation de monsieur Jean-Pascal Lamontagne, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés et employées de l'ex-Ville de Lévis (21 190).

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-28

Radiation des créances irrécouvrables en matière de taxes foncières pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2018

[Document d'aide à la décision FIN-2022-013](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De radier les créances irrécouvrables en matière de taxes foncières, pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2018, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision FIN-2022-013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-29

Radiation des créances diverses irrécouvrables autres que de taxation pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 31 décembre 2017

[Document d'aide à la décision FIN-2022-014](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De radier les créances diverses irrécouvrables autres que de taxation, pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 31 décembre 2017, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision FIN-2022-014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-30

Attribution de toponymes

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-005](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'attribuer les toponymes suivants à une rue et un parc :

- rue 1 : Uldéric-Couture;
- parc 1 : Allée des Retrouvailles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-31

Remerciements à madame Lyne Larochelle pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De remercier madame Lyne Larochelle pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme, de souligner sa contribution en matière d'urbanisme et d'architecture ainsi que son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-32

Autorisation à l'Office municipale d'habitation de Lévis pour l'administration d'unités additionnelles du *Programme de supplément au loyer*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-006](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'autoriser l'Office municipal d'habitation de Lévis à administrer 16 unités additionnelles du *Programme de supplément au loyer (PSL-SL1)*, marché privé, et d'assurer la contribution de la Ville pour 10 % de l'aide accordée aux bénéficiaires.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-33

Nomination d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-007](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De nommer monsieur Jean-Marie Tanguay à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux ans, débutant le 7 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-34

Dépôt du rapport du comité consultatif agricole de la séance régulière du 9 septembre 2021

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-026](#)

Le rapport du comité consultatif agricole de la séance régulière du 9 septembre 2021 est déposé, à titre d'information.

CV-2022-01-35

Nominations dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-035](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De nommer le membre du conseil de la Ville monsieur Guy Dumoulin, à titre de membre du comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, ainsi que monsieur le maire Gilles Lehouillier, à titre de remplaçant, et de nommer madame Andréanne Meilleur Gaudreau à titre de membre du comité consultatif et monsieur Yves Thériault à titre de remplaçant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-36

Modification à la résolution CV-2021-02-49 « Aide financière à Le vélo vert inc. »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-021](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De modifier la résolution CV-2021-02-49 « Aide financière à Le vélo vert inc. » par le remplacement, à l'alinéa, du document d'aide à la décision « DEV-2021-059 » par « DEV-2022-021 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-37

Vente des lots 6 458 349 et 6 458 350 du cadastre du Québec à Gestion Dast inc. (terrain situé sur le chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2022-006](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Dast inc. des lots 6 458 349 et 6 458 350 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-006.

D'affecter un montant de 265 350,84 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels.

D'affecter le solde du produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De confirmer que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis de façon à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-38

Dépôt de listes de contrats au 31 décembre 2021

[Document d'aide à la décision APP-2022-019](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 décembre 2021 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire ou employée ou employé pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois de novembre 2021;
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois de décembre 2021;
- listes de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire, une employée ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 30 juillet au 31 octobre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour le mois de novembre 2021;
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour le mois de décembre 2021.

CV-2022-01-39

Option de renouvellement du contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision APP-2022-025](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'approuver l'option de renouvellement du contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre), attribué par la résolution CV-2017-08-77, pour une dépense avant indexation estimée à 2 400 177,00 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres 2017-50-85 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-40

Attribution du contrat pour la location d'équipements avec opératrice ou opérateur et les services de fauche manuelle

[Document d'aide à la décision APP-2022-035](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la location d'équipements avec opératrice ou opérateur et les services de fauche manuelle (appel d'offres 2022-50-06), à DSL multi-services inc., pour une dépense totale pour les trois lots estimée à 435 443,76 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-41

Attribution d'un contrat de gré à gré pour le support, la maintenance, les licences et le développement du logiciel VIP pour les années 2022 et 2023

[Document d'aide à la décision APP-2022-041](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer un contrat de gré à gré pour le support, la maintenance, les licences et le développement du logiciel VIP pour les années 2022 et 2023 inclusivement, à DLGL, au montant de 550 891,00 \$, avant TPS et TVQ, et de désigner le directeur de la Direction des technologies de l'information à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser en conséquence, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-42

Attribution de contrats pour la fourniture d'agentes ou d'agents de sécurité pour le contrôle des accès des piscines et des arénas de la Ville (contrat ouvert)

[Documents d'aide à la décision APP-2022-047](#) et [APP-2022-009](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'agentes ou d'agents de sécurité pour le contrôle des accès des piscines et des arénas de la Ville (contrat ouvert) (appel d'offres 2021-50-128), à Neptune security services inc., pour une dépense totale pour les deux lots estimée à 215 340 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de six mois, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-43

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-89 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services

professionnels et techniques et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision FIN-2022-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-89 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-006.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 963 500\$, d'un terme de 3 ans et la somme de 1 365 000\$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV-2022-01-44

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-90 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1407 à même une partie de la zone H1411, rue du Mistral, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-90 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-010.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone C1407 à même une partie de la zone H1411, afin d'y intégrer deux parties de lots situées en bordure de la rue du Mistral, dans le secteur Charny.

CV-2022-01-45

Avis de motion du Règlement RV-2022-21-91 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil (rémunération additionnelle), dépôt du projet de règlement et présentation du projet de règlement
[Document d'aide à la décision GRE-2022-005-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-21-91 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-005-R-2.

Ce règlement a pour objet de prévoir la rémunération additionnelle pour le poste de maire suppléant, de vice-président du comité exécutif et des membres du conseil de la Ville qui agissent à titre de président d'un comité ou d'une commission de la Ville, de prévoir une exception à l'intégration de la rémunération versée au vice-président de la Société de transport de Lévis et enfin, de prévoir l'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} janvier 2022.

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin présente le Projet de Règlement RV-2022-21-91 modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil, comme suit :

- Le Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-25 sur le traitement des membres du Conseil, propose une rémunération additionnelle comme suit :
 - Maire suppléant 16 288 \$;
 - Vice-président du comité exécutif 70 871,27 \$;
 - Président du comité de sécurité publique et circulation et transport 20 000 \$;
 - Président du comité des services de proximité 15 000 \$;
 - Président du comité de développement économique, main-d'œuvre et revitalisation 15 000 \$;
 - Président de la commission du développement social et communautaire 15 000 \$;
 - Président de la commission de l'environnement 15 000 \$;
 - Président du comité de la gestion des matières résiduelles 15 000 \$;
 - Président de tout autre comité ou commission de la Ville, si le membre du Conseil n'est pas déjà désigné à titre de président d'un comité ou d'une commission mentionnés ci-devant 15 000 \$;
- Toutefois, chaque membre du conseil de la Ville ne peut recevoir qu'une seule fois la rémunération additionnelle à titre de président d'un comité ou d'une commission de la Ville;
- Une exception est ajoutée à l'article 7.1 pour l'intégration de la rémunération versée au vice-président de la Société de transport de Lévis;
- La rémunération additionnelle proposée sera indexée pour chaque exercice financier conformément à l'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, laquelle prévoit que l'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice financier précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada;
- Ce règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2022, conformément à cette loi.

CV-2022-01-46

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1407 à même une partie de la zone H1411, rue du Mistral, secteur Charny) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-010](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur

le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-010.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2021-054 daté du 16 juillet 2021*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-47

Adoption du Règlement RV-2022-21-87 fixant pour l'année 2022 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décret concernant la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision DEV-2022-025](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-87 a pour objet de fixer, pour l'année 2022, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2022-21-87 fixant pour l'année 2022 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

De choisir et décréter que la procédure référendaire à l'égard de ce règlement (tenue d'un registre) est remplacée par la transmission de demandes écrites à la Ville, conformément et suivant le choix prévu à l'*Arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 16 juillet 2021*, laquelle procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours, est annoncée au préalable par un avis public à cet effet et doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-48

Entente de développement culturel 2022-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat et crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-006](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

De conclure l'entente de développement culturel 2022-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'accorder les crédits additionnels au montant de 15 000 \$ en 2022 et au montant de 15 000 \$ en 2023, tel qu'il est indiqué à cette fiche de prise de décision, afin de réaliser tous les projets assujettis à cette entente, ces montants correspondant à l'aide financière additionnelle annuelle provenant de ce ministère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-01-49

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-01-50

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 18 heures 43, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
